

Pour publication immédiate

Conseils du BAC pour aider les Québécois à se protéger et à protéger leurs biens des intempéries

Le 5 MAI 2014 (MONTRÉAL) — Les événements météorologiques extrêmes, tels que les pluies diluviennes, les inondations, la grêle, les tempêtes et les tornades, peuvent frapper durement sans préavis et avoir des conséquences dévastatrices pour les collectivités et leurs biens.

À l'occasion de la Semaine de la sécurité civile, le Bureau d'assurance du Canada (BAC) suggère aux résidents du Québec des moyens de se protéger et de protéger leurs biens des effets d'événements météorologiques extrêmes, qui sont en hausse partout au Canada.

« Les événements météorologiques qui survenaient tous les 40 ans peuvent maintenant survenir tous les six ans », déclare Pierre Babinsky, directeur des communications et des affaires publiques du BAC au Québec. Il ajoute qu'en moyenne, l'industrie de l'assurance verse chaque année 1,7 milliard de dollars au Canada en règlements de réclamations pour des dommages attribuables à l'eau. « Mais ces sinistres ne représentent qu'un élément du tableau car les conséquences sur la vie des gens peuvent être tragiques. »

« Étant aux premières lignes lorsque frappe une catastrophe, l'industrie de l'assurance de dommages comprend les conséquences coûteuses et dévastatrices des conditions météorologiques extrêmes pour les Canadiens. », ajoute-t-il.

Le BAC offre différents conseils utiles pour vous préparer à faire face aux intempéries :

- Préparez une trousse d'urgence : lampe de poche et piles, radio à piles, etc.
- Déplacez les articles de valeur du sous-sol aux étages supérieurs de votre maison.
- Nettoyez les gouttières et les descentes pluviales, si vous pouvez le faire en sécurité, pour éviter toute accumulation d'eau qui pourrait s'infiltrer dans la maison.
- Demandez à une personne de confiance de vérifier votre propriété pendant votre absence.



Prenez également les précautions suivantes si vous avez plus de temps :

- Élaborez un plan d'urgence pour votre famille.
- Préparez un inventaire détaillé du contenu de la maison. Vous pouvez le faire avec des photographies ou une vidéo.
- Installez une pompe de puisard ou un clapet antirefoulement.
- Élevez l'appareil de chauffage, le chauffe-eau et les panneaux électriques qui sont au sous-sol ou déplacez-les à un niveau supérieur.
- Communiquez avec votre agent ou votre courtier afin de réviser votre contrat et vous assurer d'avoir les protections appropriées.

« Le BAC a fait de l'adaptation aux événements météorologiques extrêmes une priorité », a affirmé M. Babinsky. « Nous insistons sur le besoin de rénover les infrastructures, nous informons les consommateurs sur les façons de se protéger et de protéger leurs biens, et nous collaborons avec les gouvernements provinciaux et municipaux en vue de promouvoir et de mettre en œuvre des mesures pour nous adapter à ces événements. »

Pour les questions relatives à l'assurance, les consommateurs peuvent communiquer avec le Centre d'information aux consommateurs du BAC au 1-800-288-4321 ou consulter le site infoassurance.ca.

À propos du Bureau d'assurance du Canada

Le Bureau d'assurance du Canada (BAC) est fier de célébrer ses 50 ans d'existence à titre de référence en matière d'assurance de dommages. Le BAC est l'association nationale qui représente les sociétés privées d'assurance habitation, automobile et entreprise du Canada. Ses sociétés membres représentent 90 % du marché de l'assurance de dommages au Canada.

– 30 –

Pour tout complément d'information ou pour obtenir une entrevue, veuillez communiquer avec :

Anne Morin
Bureau d'assurance du Canada
(514) 288-1563, poste 2229
amorin@bac-quebec.qc.ca